



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Jean Michel KOCH
IA-IPR d'arts plastiques
Simone de BUTLER
IA-IPR d'histoire-géographie
Jacques BERTHE
IA-IPR d'éducation musicale et chant choral

à

Mesdames et Messieurs les Principaux
des collèges
(enseignement public et privé)

Pour l'ensemble des équipes pédagogiques

Strasbourg, le 14 décembre 2010

Objet : Note sur l'histoire des arts et le DNB.

Chers collègues,

Rectorat

La note de service du 24 novembre rappelle les éléments de cadrage de l'épreuve d'histoire des arts au DNB pour les sessions 2011 et suivantes.

Pôle Pédagogique

Il nous semble opportun et nécessaire de vous adresser le présent courrier destiné à renforcer votre action d'explication et de mobilisation des équipes pédagogiques. Nous y reformulons la plupart des éléments et des propositions transmis lors des nombreux stages (disciplinaires, interdisciplinaires et FIL) consacrés, depuis l'année scolaire 2008-2009, à la mise en œuvre de cet enseignement d'histoire des arts et de ses évaluations, en particulier dans le cadre du DNB. Nous espérons qu'il apportera les éclairages essentiels et qu'il vous aidera à convaincre, si ce n'est déjà fait, le plus grand nombre de professeurs à rejoindre la mise en œuvre de cet enseignement et de ses évaluations.

Inspection Pédagogique Régionale

Par-delà la note de cadrage du 24 novembre, ce courrier s'appuie sur les deux B.O. de référence auxquels nous renvoyons tous les collègues :

Affaire suivie par : JM KOCH

Téléphone : 03 88 23 38 59/71

Télécopie : 03 88 23 39 63

Courriel : ce.ipr@ac-strasbourg.fr

Réf : 10-11/JMK/courrier/COUR031

Circul hida dnb

- Pour l'organisation même de l'enseignement d'histoire des arts: le B.O. Encart n°32 du 28 août 2008. C'est le texte fondateur de cet enseignement.

- Pour l'épreuve d'histoire des arts du DNB : le B.O. Encart n°40 du 29 octobre 2009.

Ces textes ont été amplement commentés lors des formations ; nous n'y reviendrons donc pas en détail. Rappelons simplement quelques points essentiels.

L'enseignement d'histoire des arts n'est pas une nouvelle discipline ou « matière » ; il s'inscrit dans les enseignements déjà dispensés, où il est pris en charge dans le respect total des objectifs, des enjeux et des méthodes de chaque discipline. Il est interdisciplinaire, ou il n'est pas ! Chaque équipe pédagogique met en œuvre cette interdisciplinarité selon des modalités propres (plus ou moins intensives), autour des programmes définis par l'équipe (c'est bien là un des éléments tout à fait nouveaux de cet enseignement, en relation directe avec l'autre véritable nouveauté : l'interdisciplinarité installée au cœur même du système d'enseignement !). Il s'organise autour d'un cadrage proposé nationalement par le B.O. 32 d'août 2008, mais il fait la part belle, à travers la grande liberté du programme proprement dit, aux ressources de proximité qui permettent le contact direct et sensible des élèves avec des œuvres ou des éléments du patrimoine réels. En tant qu'interdisciplinaire, il s'inscrit au cœur même du socle commun de connaissances et de compétences, offrant aux élèves le cadre d'une formation essentielle qui donne du sens à leur cheminement vers l'autonomie, un des objectifs majeurs de tout notre système d'enseignement : l'histoire des arts permet aux élèves d'apprendre à faire des liens. Inscrit au cœur du socle commun, c'est-à-dire, si on prend vraiment en compte la philosophie de cet enseignement, pas seulement « cantonné » dans la 5^{ème} compétence, mais susceptible d'irriguer toutes les compétences, susceptibles en effet de concerner toutes les disciplines, il est un outil idéal d'expérimentation du socle. Il donne lieu à des évaluations et il prend place dans les documents du collège, comme le précise le paragraphe de la page 6 du B.O. 32 d'août 2008 intitulé « évaluation ».

6, rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

L'épreuve du DNB est un oral. Cet oral se déroule en présence d'un jury composé de 2 professeurs dont un au moins issu des disciplines suivantes : arts plastiques, éducation musicale, histoire-géographie. Nous ajouterons bien sûr les lettres (classiques et modernes, cela va de soi !) : l'enquête nationale conduite l'an passé suite à l'épreuve optionnelle a montré que les professeurs de lettres ont largement participé à ces jurys, sans que les textes les y obligent. Il paraît souhaitable, dans cet esprit de codisciplinarité, de diversifier encore les disciplines qui s'y investissent. Cette épreuve orale sur « production » « personnelle » (nous précisons dans un moment ce point : il constitue un des points majeurs de ce courrier) est une nouveauté en collège. Elle s'inspire directement de l'épreuve orale des baccalauréats artistiques, elle ressemble aux TPE de Première. Elle doit être bien entendu adaptée aux élèves de collège. Si, comme le stipule le B.O. Encart n°40 d'octobre 2009, « les modalités de cette épreuve peuvent être diverses », dépendant « des démarches pédagogiques adoptées par les professeurs », il nous semble indispensable d'articuler cette épreuve de façon cohérente avec l'enseignement d'histoire des arts, notamment en respectant pleinement l'esprit même de cet enseignement. C'est pourquoi cette épreuve n'est pas une « interrogation orale », mais un « entretien oral », comme le rappelle la note de cadrage du 24 novembre. Cet entretien s'appuie sur une production présentée par l'élève ou le groupe d'élèves.

Nous arrivons là au cœur pédagogique de l'épreuve. Nous touchons également à son organisation, dont on n'ignore pas les problématiques, qui ont été relevées et soulignées dans l'enquête nationale qui a fait suite à la session 2010.

Nous ne commenterons pas les 6 points de la note de cadrage du 24 novembre.

Nous préférons vous proposer un éclairage par l'exemple, en racontant un scénario possible d'organisation de cette épreuve. A travers ce récit, nous espérons faire entendre les points essentiels de la philosophie de cet enseignement d'histoire des arts. Bien entendu, il s'agit d'un scénario (espérons-le : pas de science fiction !) où toute ressemblance avec des personnes réellement existantes ne saurait être que fortuite ! Ne vivons-nous dans l'ère du virtuel ?

Transportons-nous dans un collège au mois d'avril 2011.

Plusieurs professeurs, parmi lesquels ceux d'arts plastiques, d'éducation musicale, d'histoire, auxquels se sont joints des professeurs de français, de mathématiques, d'EPS, de langues, de SVT, de physique et de technologie, forment une base de jurys conséquente (et motivée !) qui rend possible une passation d'épreuve se déroulant sur un nombre de demi-journées tout à fait raisonnable (voilà qui est dit !), en dépit du nombre important d'élèves de 3^{ème} (tous concernés, à partir de cette session, par cette épreuve, et ayant tous bénéficié de l'enseignement d'histoire des arts au cours de la 3^{ème}- et, l'année précédente, en 4^{ème} !- au sein des différentes disciplines). Les binômes des jurys sont en place. Une première « barrette » d'élèves se présente (ils sont issus de la même classe de 3^{ème}, qui ouvre le « bal », ou ils ont été convoqués selon d'autres critères –types de production, disponibilité des jurys...). Les chefs d'établissement organisent la passation de l'épreuve selon des modalités propres. On peut imaginer, dans notre scénario, que 8 jurys sont constitués, autour des noyaux « durs » (arts plastiques, éducation musicale, histoire) ; dans un collège à 200 élèves de 3^{ème}, on peut en effet avoir 2 professeurs d'arts plastiques, 2 de musique, 4 d'histoire. Les autres professeurs et disciplines « tournent » selon les productions ou les disponibilités. A raison de 3 candidats par heure par jury (hypothèse basse et n'intégrant pas les groupes), en tenant compte des temps de délibération, sur une journée de 6h, avec nos 8 jurys, on « fait passer » 144 élèves dans la journée. En permettant aux élèves de se présenter en groupes, on augmente bien entendu encore l'efficacité du système, tout en respectant totalement l'esprit de l'examen.

Voyons un peu dans le détail notre scénario imaginaire.

Pablo est un passionné d'arts plastiques ; il vient avec une production plastique, en relation bien sûr avec le thème (ou l'un des thèmes : voir notre courrier de septembre 2010) du programme « histoire des arts » choisi et étudié par l'équipe des professeurs. Il est bien entendu préférable qu'il se présente devant un jury où figure le professeur d'arts plastiques. On comprend donc d'emblée qu'il faudra établir la liste des « supports » des entretiens ; rien de plus aisé à faire au sein de chaque discipline concernée ! L'enquête de l'an a montré qu'une grande part des élèves (59%) a choisi le support « dossier » ; nous y revenons. Cette production, Pablo l'a faite en cours d'arts plastiques ; elle fait partie intégrante, par exemple, de la commande prévue par le professeur dans ce cours là, qui est un cours d'arts plastiques comme les autres, à ceci près qu'il est en relation avec d'autres disciplines au titre d'une séquence « histoire des arts » ; il peut aussi l'avoir faite chez lui, dans une démarche plus autonome, tout en l'ayant bien entendu soumise, au moment opportun, et toujours dans le cadre de cette séquence d'arts plastiques « branchée » histoire des arts, à l'appréciation de son professeur. Cette production est le

support de l'oral : au cours de l'entretien qui suit sa présentation (la durée de cette présentation sera bien sûr laissée à l'appréciation des élèves ; nous rappelons simplement cette évidence qui doit fonder le niveau d'exigence du jury : nous sommes en collège, avec des élèves qui découvrent cet exercice – nous pouvons dire : cette « performance »), Pablo est capable de dialoguer avec les membres du jury qui ne cherchent à aucun moment à le « piéger », mais qui articulent leurs questions et demandes à partir de la prestation de Pablo à l'ensemble des compétences attendues pour cette épreuve (voir le B.O. Encart 40 d'octobre 2009 : *connaissances* : connaissance d'œuvres appartenant aux grands domaines artistiques, repères historiques, géographiques et culturels permettant de situer les œuvres dans le temps et dans l'espace, éléments de vocabulaire spécifique aux grands domaines artistiques, notions de base sur les techniques de production des œuvres + *capacités* : situer des œuvres dans le temps et dans l'espace, identifier les éléments constitutifs de l'œuvre d'art (formes, techniques, significations, usages...), discerner entre les critères subjectifs et objectifs de l'analyse, effectuer des rapprochements entre des œuvres à partir de critères précis). On voit donc qu'il ne s'agit évidemment pas du tout d'évaluer une production artistique, mais bien une prestation qui peut s'appuyer sur une telle production.

Le jury voisin, en même temps, accueille d'autres élèves candidats : ils sont 4 (la note de cadrage du 24 novembre dit clairement : « ...il est *souhaitable (nous soulignons)* que le « groupe » d'élèves interrogés n'excède pas le nombre de trois, afin que chacun des trois ait un temps de parole suffisant pour que son évaluation soit pertinente » ; nous dirons donc : 4 maximum et exceptionnellement ! Toujours en relation avec la ou l'une des séquence(s) (dans le cas où les équipes auront mis en œuvre plusieurs séquences « histoire des arts » en 3ème, voir notre courrier de septembre 2010) ces 4 élèves ont choisi de chanter une chanson, a capella. On perçoit tout de suite, là encore, le caractère novateur de cette épreuve. La suite se déroule comme pour Pablo, et comme pour tous les autres candidats. Le jury voisin accueille deux élèves qui présentent un « dossier » sous forme de diaporama (ils apportent l'ordinateur portable ou une clef USB, si les jurys décident de mettre à disposition des ordinateurs, selon les demandes ; dans ce cas, on rappelle, l'expérience du baccalauréat l'ayant parfois démontré, qu'il faut demander aux élèves de se munir de la version papier également, au cas où...). Plus loin, c'est un poème qui est récité, ou un extrait de pièce. Ailleurs encore, une performance dansée est proposée. Il nous semble parfaitement légitime, et même souhaitable, dans l'esprit même de cet enseignement qui ouvre toutes les formes d'art, sans aucune hiérarchisation, de permettre aux élèves de choisir la nature de leurs supports en cohérence avec la diversité même de l'enseignement mis en œuvre par les professeurs au titre de l'histoire des arts. Quelques chefs d'établissement envisagent même de permettre aux élèves bilingues de présenter l'épreuve dans la langue de leur choix (les professeurs de langue sont bien entendu mobilisés dans ces jurys) ; nous ne pouvons qu'encourager cette initiative, pleinement en accord avec l'enseignement d'histoire des arts.

Il est important à ce stade d'insister sur les points suivants :

On voit bien que le regard porté sur ces productions est sans aucune hiérarchisation : un dossier papier de qualité, accompagné d'une prestation orale de qualité, vaut absolument une prestation appuyée sur une production artistique.

Il faut donc bien prendre en compte le fait que tous les élèves qui viendront avec une production, quelle qu'elle soit (aussi *personnelle* que possible : cet enseignement vise à développer l'autonomie de l'élève, par le biais notamment de l'esprit de « curiosité » ; la présentation d'un simple « cahier » scolaire, celui par exemple qui accompagne les élèves dans cet enseignement, n'est assurément pas du même registre qu'un diaporama ou un dossier papier élaboré par l'élève ou le groupe d'élèves), tous ces élèves donc, qui seront largement majoritaires, puisque ladite production est reliée aux séquences d'enseignement, seront en somme crédités d'un « capital positif » dès le départ de l'épreuve. Ne devons-nous pas veiller à ce que « le plaisir et le bonheur » escomptés par cet enseignement à travers la rencontre avec les œuvres d'art ne soient pas battus en brèche par des pratiques d'évaluation en décalage, voire en contradiction, avec l'esprit de cet enseignement ? Le fort coefficient affecté à cette épreuve marque en tout cas la volonté de donner toute sa légitimité à cet enseignement et, donc, ajouterons-nous, à ses dimensions novatrices en relation avec le socle commun.

Nous ne nous attarderons pas sur l'apparente difficulté de cette évaluation : il est vrai qu'elle vise l'évaluation du niveau d'acquisition de connaissances et de capacités, bref, selon le lexique adopté par notre système d'enseignement, des *compétences*, et qu'elle se traduit par une note (sur 20, affectée d'un coefficient 2).

La pratique des épreuves du baccalauréat peut nous servir ici encore de « boussole » : le jury, surtout quand il est constitué de 2 membres, est là pour pondérer, pour distinguer et traduire par une note chiffrée un ensemble d'appréciations. Nous le répétons : les élèves se présenteront sans doute massivement avec des productions ; on sait qu'elles auront surtout la forme de « dossiers » ; nous

voudrions vous encourager à développer le plus possible toutes les autres formes de « supports » ; tous en tous cas partiront avec ce « capital positif » évoqué plus haut, suivis et préparés au sein des séquences diverses, dans les disciplines impliquées dans cet enseignement (elles sont désormais nombreuses, en droit!). Certains d'entre vous proposeront peut-être des « oraux blancs ». Nous n'y sommes pas opposés, bien sûr ; il faut simplement conserver à cette affaire la place et le poids qui lui reviennent.

Les élèves qui se présenteront sans aucune production seront quant à eux accueillis également par les jurys ; nous proposons simplement que, dans les cas d'absence de justification, les élèves en question ne bénéficient pas du « capital positif ».

Quelques mots encore pour conclure, d'une part à propos des jurys, d'autre part au sujet de l'évaluation.

Que la majorité des élèves proposent des « dossiers » comme supports de l'épreuve ne signifie pas que les professeurs d'histoire auront à assumer la majorité des jurys : là aussi, l'articulation avec l'enseignement dispensé en amont est importante, et donne tout son sens à l'ensemble de la démarche (enseignement interdisciplinaire et examen interdisciplinaire) ; les professeurs d'arts plastiques associés avec ceux de lettres, ou ceux de musique associés avec ceux de SVT ou de langues, peu importe, ce qui compte, c'est la motivation et l'intérêt pour la chose, sont parfaitement aptes à assumer leur rôle dans les jurys, quelles que soient la nature du support choisi par l'élève. Bien entendu, il est préférable qu'une production artistique soit présentée devant un jury comportant l'enseignant idoine. Il convient donc de répertorier, dans chaque classe de 3^{ème} les types et nombre de productions choisies (artistiques ou « dossiers », individuelles ou collectives) par les élèves. Les jurys seront constitués en fonction de ce recensement.


Au cours de nos nombreux stages de formation, nous avons été interpellés parfois au sujet de la validité de cette évaluation (à la fois au sein même de l'enseignement d'histoire des arts, et à propos de l'épreuve du DNB) : la diversité et « l'inégalité » des situations selon les collèges, notamment par rapport à l'environnement culturel et artistique, rendrait illégitime cette évaluation, parce que trop « inégalitaire ». Nous redisons ici que ce qui est évalué, ce sont des compétences qui sont travaillées avec la même exigence de niveau attendu dans tous les collèges : ce n'est pas la richesse en soi d'un site qui en fait la valeur pédagogique, c'est le travail pédagogique mené par l'équipe du collège qui donnera toute sa valeur formative au parcours proposé aux élèves. Un simple détail architectural local, nous le savons tous, est suffisant pour fournir la matière d'un moment de formation inoubliable pour les élèves. L'histoire des arts en collège est aussi cette occasion d'ouvrir l'intelligence et la sensibilité des élèves sur les richesses de leur environnement proche tout autant que sur les œuvres consacrées.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner, le cas échéant, dans cette mise en œuvre généralisée de l'enseignement d'histoire des arts et de l'épreuve du DNB qui le ponctue en fin de 3^{ème}.

Recevez nos très cordiales salutations.



Jean Michel KÖCH



Simone de BUTLER



Jacques BERTHE